

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ EXTRA-SCOLAIRE SPORTIVE OU CULTURELLE D'UN ENFANT À CHARGE

Comme chaque année, dans le cadre de ses actions d'entraide,
l'Asce 17 renouvelle son souhait de toujours vouloir apporter davantage d'entraide pour ses adhérents.

Lors de la rentrée scolaire de septembre,
de nombreuses familles ont inscrit ou vont inscrire leur(s) enfant(s) à une activité extra-scolaire
sportive ou culturelle (inscription à un club sportif, à des cours artistiques, chorale ...).

Cette inscription a un coût non négligeable dans le budget de la famille.

Aussi, l'Asce 17 souhaite apporter une aide financière
au profit d'un loisir sportif ou culturel de nos enfants.

Cette aide est accordée pour financer une partie des frais d'inscription
ou des frais d'équipement et de matériel pour la pratique de cette activité
à laquelle l'un ou des enfants de l'adhérent sont inscrits.



Le montant de l'aide sera déterminé selon :

- le montant de la dépense engagée pour la pratique de l'activité (inscription, équipement, matériel),
- le montant du revenu mensuel de référence de la famille demandeur,
- la répartition budgétaire selon le nombre total de dossiers parvenus auprès de l'Asce 17, en appliquant un plafond pour le coût de l'inscription à l'activité ainsi que pour l'achat de matériel.

Si vous êtes intéressé pour solliciter cette aide, vous êtes invité :

- à remplir l'imprimé de demande d'aide financière ci-joint (**une seule activité par enfant concerné**),
- à joindre l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'étude de votre dossier ainsi que celles utiles au calcul du revenu mensuel de référence de votre famille,

- à transmettre l'ensemble des documents, **AVANT LE 9 OCTOBRE 2026**

uniquement par courrier postal
au vice-président entraide de l'Asce 17 :

Didier HARDY
ASCE 17
13 avenue du 8 mai 1945
17300 Rochefort



L'examen des dossiers sera réalisé courant octobre par la commission entraide de l'Asce 17.

Le montant de l'aide globale prévue pour cette action est de 2600 € et sera réparti selon le nombre de dossiers.
Le montant de l'aide individuelle sera de l'ordre de 20 € à 100 € par enfant et sera transmis mi-décembre.

**ATTENTION : seuls les dossiers complets et parvenus dans les délais seront pris en compte !
N'oubliez pas de demander un justificatif de paiement lors de l'inscription de votre enfant !**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ EXTRA-SCOLAIRE SPORTIVE OU CULTURELLE D'UN ENFANT À CHARGE

Afin d'étudier avec précision chaque dossier, les adhérents doivent compléter très lisiblement l'ensemble de cette fiche et joindre obligatoirement toutes les pièces justificatives énumérées en bas de ce document. Si des pièces justificatives ne sont pas fournies, la demande ne sera pas examinée. L'Asce 17 s'engage à conserver les éléments fournis en toute confidentialité.

IMPORTANT :

- une seule activité extra-scolaire est prise en compte par enfant à charge jusqu'à 18 ans inclus ;
- le montant pris en compte pour l'inscription à l'activité est plafonné à 250 € ;
- le montant pris en compte pour l'achat ou la location de matériel est plafonné à 100 € ;
- la facture d'inscription doit clairement distinguer le coût de l'inscription et le coût du matériel.

Coordonnées de l'adhérent

nom :	prénom :	numéro d'adhérent à l'Asce 17 :
adresse service complète :		
tél :	mél :	
adresse personnelle complète :		
tél :	mél :	

Identité de l'enfant à charge concerné par cette demande d'aide (attention : un seul enfant par formulaire)

nom :	prénom :	date de naissance :
-------	----------	---------------------

Description de l'activité extra-scolaire pour laquelle l'aide est sollicitée (attention : une seule activité par enfant)

type d'activité (ex : club de foot, cours de danse, de musique, de dessin) :	
coût de l'inscription : €	pour une période allant du / / 20 au / / 20

Matériel ou équipement, exclusivement acheté ou loué pour la pratique de l'activité concernée

type de matériel (ex : chaussures de danse, instrument de musique) :		
coût de l'achat réalisé : €	coût de la location en cours : €	(un contrôle des factures sera réalisé)

Modalités de calcul du revenu mensuel de référence (RMR) pris en compte pour déterminer le montant de l'aide accordée

Sont pris en considération pour le calcul :

- le revenu fiscal de référence annuel (ligne 25 de l'avis d'impôt sur les revenus). Pour les couples ayant des avis d'impôt sur les revenus individuels, il convient de faire le total des revenus fiscaux de la famille,
- le nombre de parts : il ne s'agit pas du nombre de parts mentionnés sur l'avis d'impôt. Il est égal au nombre de personnes au foyer sauf si :
 - . famille monoparentale (avec garde des enfants) = nombre de personnes au foyer + 1 part
 - . parent divorcé avec garde alternée des enfants = nombre de personnes au foyer + 0,5 part
 - . parent seul sans enfant à charge, garde uniquement vacances scolaires et week-ends = le parent + ses enfants (et on n'ajoute rien d'autre)

Exemple de calcul du revenu mensuel de référence pour une famille de 4 personnes :

- montant du revenu fiscal de référence annuel (ligne 25 de l'avis d'impôt sur les revenus) > RFR = 52800 €
- nombre de parts > 4 parts (2 parents avec 2 enfants à charge < à 25 ans vivant au foyer),
- montant du revenu mensuel de référence (RFR divisé par 12 puis par le nombre de parts) > RMR = 1100 €

Situation de la famille : ☐ marié(e) ☐ célibataire ☐ veuf(ve) ☐ divorcé(e) ☐ séparé(e) ☐ concubinage ☐ pacsé(e)

nombre d'enfants ayants droit < à 25 ans vivant au foyer : enfants non salariés : enfants salariés :

Ressources de la famille (à remplir selon l'exemple ci-dessus)

montant du revenu fiscal de référence annuel (ligne 25 de l'avis d'impôt sur les revenus) (pour les couples ayant des avis d'impôt individuels, il convient de faire le total des revenus fiscaux de la famille)	RFR	>	€
nombre de parts (selon les explications mentionnées ci-dessus)		:	parts
montant du revenu mensuel de référence (RFR divisé par 12 puis par le nombre de parts)	RMR	=	€

Documents à joindre obligatoirement avec cet imprimé, uniquement par courrier postal

- O certificat nominatif et facture d'inscription à l'activité
- O facture d'achat ou contrat de location du matériel
- O copie recto/verso du (ou des) avis d'imposition de cette année sur les revenus fiscaux de la famille
- O une enveloppe timbrée à l'adresse de l'adhérent pour l'envoi de l'aide financière

Je vérifie le contenu de ma demande avant envoi en cochant la liste ci-dessus.

Fait à

, le

signature de l'adhérent